Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230615-2023AG0615AF8-BF
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du 15 juin 2023

Date de publication : 27 juin 2023	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 2 juin 2023	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 63 (602 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 602 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 15 juin 2023, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Prin Deyrançon (17), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Anais : Laëticia REMETTER ; Andilly : Caroline SOULIÉ ; Angliers : Didier TAUPIN ; *Benon : Jany LESOUEF* ; *Charron : Laura MILLET* ; *Courçon : Florence GUIBERTEAU* ; Cram-Chaban : Sabine SOBOTA ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; La Laigne : Thierry BOUCARD ; Longèves : Bruno FERRET ; Marans : Romuald QUIRION ; Nuaillé d'Aunis : Magali VINCENT ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; *Saint Jean de Liversay : Sylvie VIVIER* ; Villedoux : Daniel BOURSIER
Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Arçais : Philippe LEYSSENE ; Le Bourdet : Françoise CLISSON ; Coulon : Anne-Sophie GUICHET ; Epannes : Isabelle GAUTIER ; *Frontenay-Rohan-Rohan : Olivier POIRAUD* ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND ; *Niort : Elmano MARTINS* ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD
Au titre des communes de Vendée :
Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; La Bretonnière-La Claye : Frédéric MARTINEAU ; *Curzon : Boris RIMBERT* ; Damvix : Yannick MOREAU ; *L'Ile d'Elle : Fabien BILLARD* ; *Lairoux : Pierre CHABOT* ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; *Longeville sur Mer : Thierry MONNIER* ; *Luçon : Francis VRIGNAUD* ; Maillé : Patricia LUCAS ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; *Le Mazeau : Bernard BORDET* ; Montreuil : Agnès BARNAUD ; *Péault : Laurent MENANTEAU* ; *Puyravault : Claude CHAUSSADAS* ; Rives d'Autise : Florent BAUDON ; Saint Denis du Payré : Gaëlle FLEURY ; *Saint Sigismond : Denis LA MACHE* ; La Taillée : Florence TROTTIN ; *Les Velluire sur Vendée : Sandrine JACQUAT*
Au titre des EPCI :
Communauté d'Agglomération du Niortais : Anne-Sophie GUICHET ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Aunis Sud : Laëticia REMETTER ; *Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER*
Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, *Guillaume RIOU*, Margarita SOLA
Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : *Philippe BARRÉ*, Lydie BERNARD, *Ludovic HOCBON* ; Yveline THIBAUD
Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : *Valérie AMY-MOIE*
Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Philippe MAUFFREY, *Olivier POIRAUD*, Séverine VACHON
Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, *Leslie GAILLARD, Stéphane GUILLON*

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :
Ligue pour la Protection des Oiseaux 17 : Dominique CHEVILLON ; France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC ; Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire : Philippe DOUX ; Chambre d'agriculture de Vendée : Xavier GARREAU ; Collectif des 3 fédérations de pêche : Olivier MOUY

Budget supplémentaire 2023
Budget principal

Accusé de réception en préfecture
079-257902205-20230615-2023AG0615AF8-BF
Date de télétransmission : 27/06/2023
Date de réception préfecture : 27/06/2023

Budget supplémentaire 2023
Budget principal

Contexte

Vu la délibération du Comité syndical en date du 16 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023 ;

Vu les délibérations du Comité syndical du 15 juin 2023 approuvant les comptes administratifs et de gestion 2022, et affectant les résultats 2022, préalablement adoptée ;

Vu le Codé général des collectivités territoriales ;

Considérant que le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats 2022, les restes à réaliser et qu'il convient d'ajuster certaines prévisions 2023

Après en avoir débattu, le comité syndical

DECIDE :

Budget supplémentaire 2023 :
> d'approuver le budget supplémentaire 2023, en dépenses et en recettes, à la somme de 2 596 330.38 € pour le budget principal, dont 1 323 874.99 € sur la section de fonctionnement et 1 272 455.39 € sur la section d'investissement, tel qu'annexé.

Provision :
> de constituer une provision semi-budgétaire pour compte épargne temps d'un montant de 10 000 €
> dit que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6815 « dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement »

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT

Pascal DUFORESTEL